



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité KB PRAL+”(refill)



Fiche du 12/10/2018, révision 6^{ème}

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: KB PRAL+”(refill)

Code commercial: ZSDS76748

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Insecticide liquide

Usages déconseillés : Tout ce qui n'est pas pertinent pour les utilisations recommandées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ZOBELE HOLDING S.p.A

Via Fersina 4

38123 - Trento (Italy)

ZOBELE HOLDING S.p.A - Tel. n. +39 0461/303700 (Horaire de travail)

Personne chargée de la fiche de données de sécurité: msds.it@zobe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ZOBELE HOLDING S.p.A - Tel. n. +39 0461/303700 (Horaire de travail)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Le produit contient ingrédients actifs suivants: pralléthrine [CAS: 23031-36-9] 1,2% (m/m)

2.1. Classification de la substance ou du mélange Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Attention, Aquatic Acute 1, Très toxique pour les organismes aquatiques.

Attention, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement : Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

UNCL Lire l'étiquette avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

ZSDS76748/6

Page n. 1 de 10

Fiche de Données de Sécurité

KB "PRAL+"(refill)

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu et récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

Dispositions spéciales:

Contient : Hydrocarbures, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs: Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune








Autres dangers: Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances : N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 90%	Isopar V; Hydrocarbures, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	EC: 920-114-2 REACH No.: 01-21194593 47-30	 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 EUH066
>= 1% - < 3%	pralléthrine; ETOC; 2,2-diméthyl-3-(2-méth ylprop-1-enyl)cyclopro panecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop -2-ynyl)cyclopent-2-én- 1-yle	Numéro 607-431-00-9 Index: CAS: 23031-36-9 EC: 245-387-9	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100.
>= 1% - < 3%	Bht; 2,6-di-tert-butyl-4-meth ylphenol	CAS: 128-37-0 EC: 204-881-4 REACH No.: 01-21194804 33-40	 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2).

ZSDS76748/6

Page n. 2 de 10



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité

KB "PRAL+"(refill)

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Jets directs d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés. Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées. Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle. Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables. Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques : Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards. Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés. Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels. Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail. Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient sec. Tenir à l'écart de la chaleur. Protéger de la lumière directe du soleil. Ne pas contaminer pendant l'utilisation des aliments, des boissons ou des conteneurs destinés à contenir. Conserver dans le récipient d'origine bien fermé. Ne pas stocker dans des récipients ouverts ou non étiquetés. Gardez les récipients dans une position verticale et sûre évitant la possibilité de chutes ou de bosses. Conserver dans un endroit frais à l'écart de toute source de chaleur et de l'exposition directe à la lumière du soleil. Conserver dans le récipient d'origine bien fermé. Ne pas stocker dans des récipients ouverts ou non étiquetés. Gardez les récipients dans une position verticale et sûre évitant la possibilité de chutes ou de bosses. Tenir à l'écart des flammes nues, des étincelles et des sources de chaleur. Évitez l'exposition à la lumière directe du soleil. Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles: Aucune en particulier.

Indication pour les locaux: Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ZSDS76748/6

Page n. 3 de 10



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité KB "PRAL+"(refill)

Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

20101.13 - TWA: 5 mg/m³ - Remarques: ACGIH

TLV TWA - 5 mg/m³

2,6-di-tert-butyl-p-cresol (BHT) - CAS: 128-37-0

National - TWA(8h): 10 mg/m³ - Note: Australia

National - TWA(8h): 10 mg/m³ - Note: Austria

National - TWA(8h): 2 mg/m³ - Note: Belgium

Ontario - TWA(8h): 2 mg/m³ - Note: Inhalable aerosol and vapour - Canada

National - TWA(8h): 10 mg/m³ - STEL: 20 mg/m³ - Note: Denmark

National - TWA(8h): 10 mg/m³ - Note: France

AGS - TWA(8h): 10 mg/m³ - STEL(DSR_15min): 40 mg/m³ - Note: Inhalable aerosol and vapour - Germany

NIOSH - TWA(8h): 10 mg/m³ - Note: United States

National - TWA(8h): 10 mg/m³ - Note: United Kingdom

ACGIH TLV®-STEL - TWA(8h): 2 mg/m³ - Note: URT irr

Valeurs limites d'exposition **DNEL**

Bht; 2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol - CAS: 128-37-0

Travailleur professionnel: 3.5 mg/m³ - Consommateur: 0.86 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.5 mg/m³ - Consommateur: 0.25 mg/m³ - Exposition:

Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.25 mg/m³ - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition **PNEC**

Bht; 2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol - CAS: 128-37-0

Cible: Eau marine - valeur: 0.4 µg/L - Remarques: assessment factor 100

Cible: Eau douce - valeur: 4 µg/L - Remarques: assessment factor 10

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.29 mg/kg - Remarques: statistical exploitation

Cible: Intermittent releases - valeur: 4 µg/L - Remarques: assessment factor 10

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1.04 mg/kg - Remarques: statistical exploitation

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux: Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau: Combinaison de travail.

Protection des mains: Gants (EN 374). Gants à usage unique. NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

Protection respiratoire:

En cas de dépassement de la valeur seuil (par exemple, TLV-TWA) de la substance ou un ou plusieurs des substances présentes dans le produit, vous devez porter un type A, le masque de classe avec filtre (1, 2 ou 3) doit être choisi en fonction de la concentration limite d'utilisation. (Ref. Norme EN 14387). Si elles étaient présentes gaz ou nature différentes vapeurs et / ou de gaz ou de vapeurs avec des particules (aérosols, vapeurs, brouillards, etc.) doivent être fournies pour les filtres de type combiné. L'utilisation de l'équipement de protection respiratoire est nécessaire dans le cas où les mesures techniques ne sont pas suffisantes pour limiter le l'exposition du travailleur à l'intérieur des valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est en tout cas limité.

Risques thermiques : Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Les émissions provenant des processus de production, y compris ceux de la ventilation doivent être vérifiés pour les fins de la uniformité avec les règlements de protection de

ZSDS76748/6

Page n. 4 de 10



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité

KB "PRAL+"(refill)

l'environnement. Les résidus du produit ne doivent pas être jetés sans contrôle dans les eaux usées ou les cours d'eau.

Contrôles techniques appropriés : Opérer dans des pièces bien ventilées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	insecticide liquide jaune pâle	--	--
Odeur:	Caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	N.A.	--	--
Point de fusion/congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Point éclair:	>60°C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	Environ 0.810 g/ml	--	--
Hydrosolubilité:	Immiscible	--	--
Solubilité dans l'huile :	Bonne	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto-allumage :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	<20 CST	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité : Stable en conditions normales

ZSDS76748/6

Page n. 5 de 10



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité KB "PRAL+"(refill)

- 10.2. Stabilité chimique
Aucune réaction dangereuse si manipulé et stocké conformément à la réglementation.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Éviter la surchauffe. Éviter le contact avec des agents oxydants forts, des agents réducteurs, des acides ou des bases fortes.
- 10.5. Matières incompatibles
Agents oxydants forts, agents réducteurs, acides ou bases fortes et matériaux à haute température.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux : Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques sur le produit: KB "PRAL+"(refill)

- a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé

ZSDS76748/6

Page n. 6 de 10



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité

KB "PRAL+"(refill)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Le produit est classé: Asp. Tox. 1 H304

Effets nocifs sur la santé

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Hydrocarbures, C14-C19, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5266 mg/m³ - Durée: 4h - Remarques: Minimally Toxic. Test(s) equivalent or similar to OECD Guideline 403

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Remarques: Minimally Toxic.

Test(s) equivalent or similar to OECD Guideline 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg - Remarques: Minimally Toxic.

Test(s) equivalent or similar to OECD Guideline 402.

pralléthrine; ETOC; 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-én-1-yle - CAS: 23031-36-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 500 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 4137.2 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 0.47 mg/l - Durée: 4h - Remarques: vapeurs

Bht; 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol - CAS: 128-37-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

KB "PRAL+" (refill)

Le produit est classé: Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Chronic 1 - H410

Hydrocarbures, C14-C19, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LL0 - Espèces: Oncorhynchus mykiss 87556 mg/l - Durée h: 96

Point final: EL0 - Espèces: Daphnie 1000 mg/l - Durée h: 48

Point final: ErL0 - Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata 1000 mg/l - Durée h: 72

Point final: NOELR - Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata 1000 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOELR - Espèces: Daphnie 5 mg/l - Remarques: 21 gg

pralléthrine; ETOC; 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-én-1-yle - CAS: 23031-36-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Poissons N.A. 0.0176 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Onchorhynchus mykiss (Rainbow trout)

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie N.A. 0.019 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Daphnia magna

Bht; 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol - CAS: 128-37-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

ZSDS76748/6

Page n. 7 de 10



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité

KB "PRAL+"(refill)

Point final: LC50 - Espèces: Poissons N.A. 0.57 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Fish - Danio rerio

Point final: LC50 - Espèces: Algues N.A. 0.4 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Algae - Desmodesmus subspicatus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie N.A. 0.61 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie N.A. 0.061 mg/l - Remarques: Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée h: 28d - %: 17.7 -

Remarques: In aqua rapida biodegradabilité

pralléthrine; ETOC; 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-én-1-yle - CAS: 23031-36-9

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée h: N.A. - %: N.A. -

Remarques: N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bht; 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphenol - CAS: 128-37-0

Bioaccumulation: N.A. Test: BCF- Facteur de bioconcentration N.A. - Durée h: N.A. -

Remarques: Fish

12.4. Mobilité dans le sol : N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes : Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Information supplémentaires sur l'élimination:

Les déchets ne doivent pas être jetés dans les canaux d'évacuation. Éliminer conformément à la réglementation locale et nationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 3082

IATA-UN Number: 3082

IMDG-UN Number: 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (pralléthrine; etoc; 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-, 2,6-di-tert-butyl-p-cresol (bht))

Quantité limitée (max. 5 L).

IATA-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (pralléthrine; etoc;

ZSDS76748/6

Page n. 8 de 10



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité

KB "PRAL+"(refill)

	2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-, 2,6-di-tert-butyl-p-cresol (bht))
Quantité limitée (max. 5 L). IMDG-Shipping Name:	MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (pralléthrine; etoc; 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-, 2,6-di-tert-butyl-p-cresol (bht))
Quantité limitée (max. 5 L).	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
ADR-Class:	9
ADR - Numéro d'identification du danger :	90
IATA-Class:	9
IATA-Label:	9
IMDG-Class:	9
14.4. Groupe d'emballage	
ADR-Packing Group:	III
IATA-Packing group:	III
IMDG-Packing group:	III
14.5. Dangers pour l'environnement	
ADR-Polluant environnemental:	Oui
IMDG-Marine polluant:	Marine Pollutant
Most important toxic component:	pralléthrine; ETOC; 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-én-1-yle
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
ADR-Subsidiary risks:	-
ADR-S.P.:	274 335 375 601
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	3 (-)
IATA-Passenger Aircraft:	964
IATA-Subsidiary risks:	-
IATA-Cargo Aircraft:	964
IATA-S.P.:	A97 A158 A197
IATA-ERG:	9L
IMDG-EmS:	F-A , S-F
IMDG-Subsidiary risks:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category A
IMDG-Segregation:	-
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC :	Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/EEC (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Dir. 99/45/EEC (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Dir. 98/24/EC (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail). Dir. 2000/39/EC (Valeurs limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE. Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP), Règlement (CE) n°790/2009.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

ZSDS76748/6

Page n. 9 de 10



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité

KB "PRAL+"(refill)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: E1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ZSDS76748/6

Page n. 10 de 10